

METTRE EN ŒUVRE LE DROIT À LA DÉCONNEXION

📍 Référence : RH7

💶 Tarif intra : nous contacter

🕒 Durée préconisée : 1 jour



INTRA

Vous souhaitez cette formation en intra, contactez-nous au :

📞 01 45 49 99 15

@ contactentreprises@udd.eu



Public :

Responsables des ressources humaines, dirigeants d'entreprise, membres du CSE



Prérequis :

Aucun

Objectifs :

- ✓ Connaître les enjeux légaux du droit à la déconnexion
- ✓ Identifier les risques liés à l'hyperconnexion
- ✓ Prévenir et agir pour une meilleure qualité de vie au travail

Programme :

1. Les enjeux

- Les risques liés à l'hyperconnexion
- Comprendre les concepts de charge mentale et de *blurring*
- Protéger la santé des salariés

2. Le cadre juridique

- Connaître ses obligations en tant qu'employeur
- Engager des négociations autour de la déconnexion
- Définir une charte de déconnexion ou négocier un accord

3. Mettre en place une démarche de prévention

- Développer une prise de conscience auprès des salariés
- Le rôle des managers et l'exemplarité
- Mesures coercitives ou mesures incitatives ?
- S'inspirer des bonnes pratiques d'entreprise